



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 27/2021

Objet du préavis

Budget 2022

Table des matières

1.	Objet du préavis.....	3
2.	Analyses.....	3
2.1.	Analyse des charges.....	4
2.1.1.	Charges maîtrisables.....	4
2.1.2.	Charges non maîtrisables.....	8
2.1.3.	Charges internes.....	13
2.2.	Analyse des charges – Récapitulatif.....	15
2.3.	Analyse des revenus.....	16
2.3.1.	Revenus fiscaux.....	16
2.3.2.	Revenus non fiscaux.....	20
2.3.3.	Revenus internes.....	22
2.4.	Analyse des revenus – Récapitulatif.....	24
3.	Commentaires.....	25
3.1.	Chapitre 1 : Administration générale.....	25
3.2.	Chapitre 2 : Finances.....	26
3.3.	Chapitre 3 : Domaines et bâtiments.....	27
3.4.	Chapitre 4 : Travaux.....	28
3.5.	Chapitre 5 : Instruction publique et cultes.....	29
3.6.	Chapitre 6 : Police.....	30
3.7.	Chapitre 7 : Sécurité sociale.....	30
3.8.	Chapitre 8 : Services industriels.....	31
4.	Conclusions.....	31

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Pour la 3^e fois, la Municipalité élabore un préavis du budget afin de donner une explication aussi complète que possible sur son budget 2022, par le biais d'analyses détaillées des charges et des revenus au chapitre 2.

En préambule, nous rappelons quelques éléments du contexte dans lequel se place le projet de budget.

Les 10 derniers exercices se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à des recettes fiscales supplémentaires, des dépenses budgétisées non réalisées et un système péréquatif en notre faveur.

Le bouclage des comptes de l'année 2020 s'est soldé par un résultat légèrement positif de Fr. 65'066.40 après des amortissements supplémentaires de Fr. 297'693.15 et des attributions complémentaires aux fonds de réserve et de renouvellement pour Fr. 1'000'000.—, ainsi qu'une marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 4.9 mios.

L'exercice 2021 devrait être proche de l'équilibre et comme ces derniers exercices, la marge d'autofinancement continuera d'être positive malgré les incertitudes qui subsistent suite à la crise sanitaire de la Covid-19.

Dans l'élaboration du budget 2022, la Municipalité a été attentive à l'évolution des charges et notamment celles que l'on peut considérer comme maîtrisables. Ce budget prend en compte la suite des effets de la nouvelle politique salariale découlant du nouveau règlement du personnel communal (cf. préavis n° 02/2019) ainsi qu'une légère progression de l'effectif du personnel communal.

Enfin, les recettes ont été évaluées sur la base d'un coefficient d'imposition communal de 73 %, conformément à la proposition de la Municipalité faite dans le cadre de l'élaboration de l'arrêté d'imposition pour l'année 2022. A cet égard, nous rappelons que les effets financiers d'une modification du taux d'imposition se font ressentir sur une période de 2 à 3 ans.

2. Analyses

Le budget est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie.

La comparaison avec le budget 2021 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal sans les crédits complémentaires.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2022, le budget 2021 voté par le Conseil communal, les comptes 2020 et les comptes 2019 (en Fr.)

	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Total des charges	47'852'759.—	46'863'671.—	45'430'314.90	45'713'327.27
Total des produits	47'498'232.—	46'373'495.—	46'793'074.45	46'359'581.28
Résultats (- = Bénéfice)	354'527.—	490'176.—	- 1'362'759.55	- 646'254.01
Amortissements supplémentaires	0.—	0.—	297'693.15	100'000.—
Attributions supplémentaires aux fonds de réserve et renouvellement	0.—	0.—	1'000'000.—	500'000.—
Résultats (- = Bénéfice)	354'527.—	490'176.—	- 65'066.40	- 46'254.01

2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité bénéficie d'une véritable influence et peut ainsi prendre les mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2022 et le budget 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	12'427'600.—	11'993'075.—	434'525.—	3.62 %
Biens, services et marchandises	10'370'955.—	9'807'627.—	563'328.—	5.74 %
Aides et subventions	2'990'064.—	2'860'437.—	129'627.—	4.53 %
Total des charges maîtrisables	25'788'619.—	24'661'139.—	1'127'480.—	4.57 %

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2022 et les comptes de l'année 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Comptes 2020	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	12'427'600.—	11'740'047.39	687'552.61	5.86 %
Biens, services et marchandises	10'370'955.—	9'429'539.34	941'415.66	9.98 %
Aides et subventions	2'990'064.—	2'838'776.78	151'287.22	5.33 %
Total des charges maîtrisables	25'788'619.—	24'008'363.51	1'780'255.49	7.42 %

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et personnel augmentent de 3.6 % par rapport au budget 2021 et de 5.8 % par rapport aux comptes 2020.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous constatons qu'ils sont en hausse de 5.7 % par rapport au budget 2021 et de 9.9 % par rapport à ceux constatés dans le cadre du bouclage des comptes 2020.

Pour terminer, les charges relatives aux aides et subventions sont en augmentation de 4.5 % par rapport au budget 2021 et de 5.3 % par rapport aux comptes 2020.

2.1.1.1. Autorités et personnel

Les charges relatives aux autorités et au personnel augmentent de 3.6 % entre 2021 et 2022. Ce pourcentage comprend les augmentations statutaires liées aux annuités pour une part équivalente à 18 %, les coûts liés aux rattrapages des salaires découlant du changement d'échelle de traitement en 2020 (pour une part de 33 %) et les augmentations liées aux dotations supplémentaires et aux mutations au sein du personnel (49 %).

La mesure relative aux corrections des salaires inférieurs aux salaires de référence depuis l'introduction de la nouvelle échelle de traitement arrive à son terme. En 2022, il restera 14 % de situations salariales inférieures à corriger, soit un delta représentant 0.2 % de la masse salariale.

Le personnel voit son effectif augmenter de 2.9 ETP dont 1 ETP déjà existant en 2021 sous forme de contrat à durée déterminée.

2.1.1.2. Achats de biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en progression de 5.7 % par rapport au budget 2021 et de 9.9 % par rapport aux comptes de l'année 2020.

La progression de l'ordre de Fr. 940'400.— par rapport aux comptes de l'année 2020 provient pour l'essentiel des postes suivants :

Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 52'400.—
Achats mobiliers, machines et véhicules	Fr. 59'700.—
Achats eau, énergie, combustible	Fr. 123'700.—
Entretien du patrimoine	Fr. 412'100.—
Honoraires et prestations de service	Fr. 183'000.—
Divers	Fr. <u>109'500.—</u>
Total	Fr. <u>940'400.—</u>

2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont, quant à elles, en légère augmentation par rapport au budget 2021 (+ 4.5 %) et également en augmentation par rapport aux comptes de l'année 2020 (+ 5.3 %).

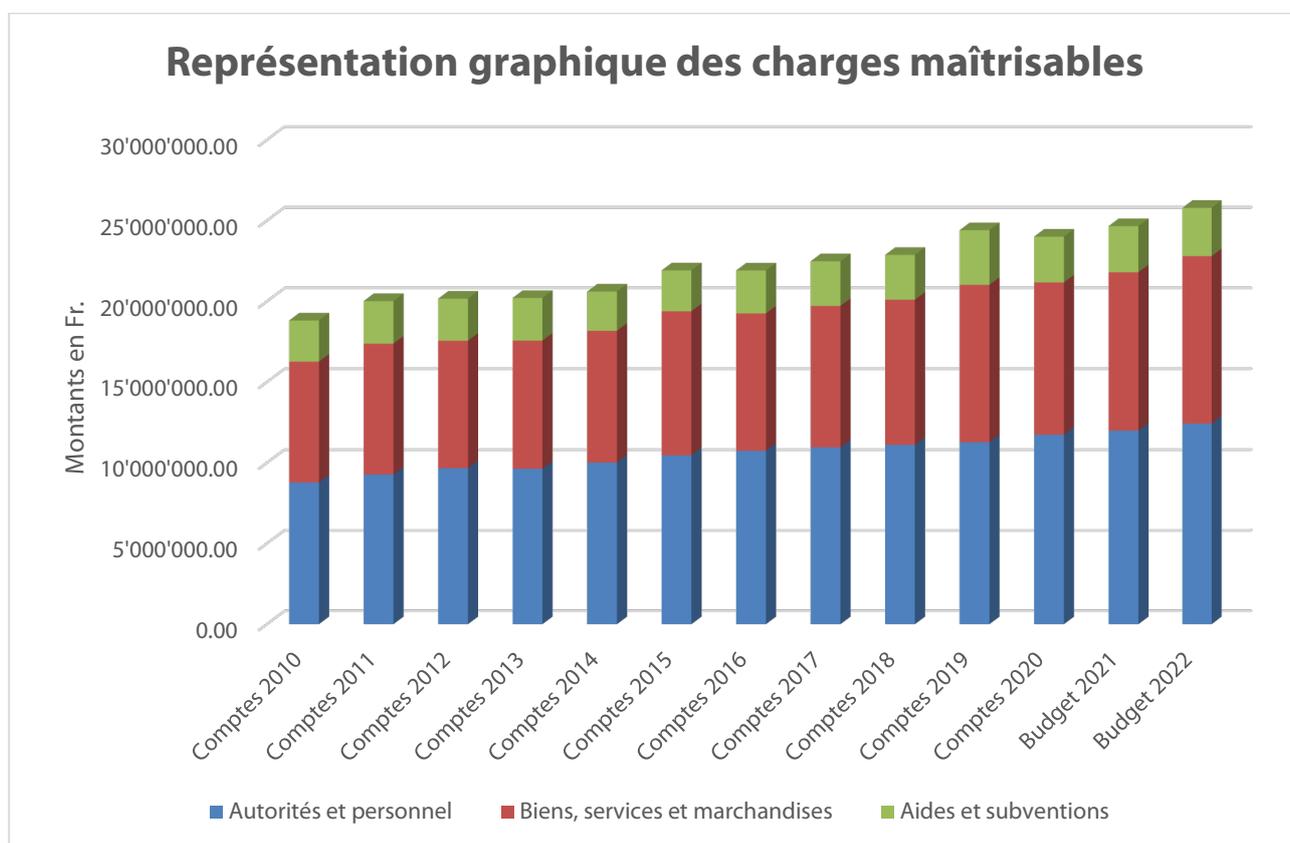
Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre les budgets 2022 et 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Ecart (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y.c. l'ASAP)	876'532.—	857'260.—	19'272.—	2.25 %
Participation aux transports publics	1'052'083.—	945'157.—	106'926.—	11.31 %
Ligne de bus urbaine	432'500.—	432'500.—	0.—	0.00 %
Aides individuelles prévoyance sociale	79'949.—	85'520.—	- 5'571.—	- 6.51 %
Total	2'441'064.—	2'320'437.—	120'627.—	5.20 %

Tableau comparatif des principales charges aides et subventions entre le budget 2022 et les comptes 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Comptes 2020	Ecart	Ecart (en %)
Subventions pour la culture, les loisirs et le sport (y.c. l'ASAP)	876'532.—	792'867.07	83'664.93	10.55 %
Participation aux transports publics	1'052'083.—	950'303.25	101'779.75	10.71 %
Ligne de bus urbaine	432'500.—	375'931.90	56'568.10	15.05 %
Aides individuelles prévoyance sociale	79'949.—	62'937.45	17'011.55	27.03 %
Total	2'441'064.—	2'182'039.67	259'024.33	11.87 %

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2010



2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas une véritable influence.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales et des associations intercommunales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2022 et le budget 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	361'860.—	396'930.—	- 35'070.—	- 8.84 %
Amortissements	3'355'790.—	3'482'100.—	- 126'310.—	- 3.63 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16'270'990.—	16'217'652.—	53'338.—	0.33 %
Total des charges non maîtrisables	19'988'640.—	20'096'682.—	- 108'042.—	- 0.54 %

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2022 et les comptes 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Comptes 2020	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	361'860.—	358'565.88	3'294.12	0.92 %
Amortissements	3'355'790.—	3'615'053.37	-259'263.37	- 7.17 %
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16'270'990.—	15'497'975.11	773'014.89	4.99 %
Total des charges non maîtrisables	19'988'640.—	19'471'594.36	517'045.64	2.66 %

2.1.2.1. Intérêts passifs

Pour l'exercice 2022, l'estimation de la marge d'autofinancement est positive d'un peu plus de Fr. 3.2 mio. Ceci veut dire que, si cette prévision se réalise, notre Commune pourra financer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Les intérêts passifs au budget 2022 sont inférieurs d'un peu plus de Fr. 35'000.— que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2021. Ceci est dû en partie à des renouvellements d'emprunts à des taux inférieurs.

2.1.2.2. Amortissements

Les amortissements sont en diminution de 3.6 % par rapport au budget 2021 et de 7.1 % par rapport aux comptes 2020.

2.1.2.3. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

Il est constaté une augmentation de plus de Fr. 773'000.— entre les comptes 2020 et le budget 2022. Cet écart est en partie dû à l'augmentation de la participation communale à l'ASIPE pour un montant de l'ordre de Fr. 476'000.—. Les frais pour le parascolaire ont augmenté de l'ordre de Fr. 85'000.— entre le budget 2022 et le budget 2021, ainsi que Fr. 272'000.— entre le budget 2021 et les comptes 2020.

Le coût par habitant concernant le réseau de la petite enfance a été maintenu à Fr. 105.— au budget 2022.

Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre les budgets 2022 et 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation du fonds de péréquation	4'550'196.—	4'787'200.—	- 237'004.—	- 4.95 %
Participation communale à l'ASIPE	4'866'824.—	4'307'120.—	559'704.—	12.99 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	1'061'340.—	1'057'560.—	3'780.—	0.36 %
Total	10'478'360.—	10'151'880.—	326'480.—	3.22 %

Tableau comparatif des principales charges remboursements, participations et subventions à des collectivités entre le budget 2022 et les comptes 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Comptes 2020	Ecart	Ecart (en %)
Alimentation du fonds de péréquation	4'550'196.—	4'805'252.—	- 255'056.—	- 5.31 %
Participation communale à l'ASIPE	4'866'824.—	3'822'694.50	1'044'129.50	27.31 %
Réseau régional de la petite enfance (ARAJ)	1'061'340.—	855'910.65	205'429.35	24.00 %
Total	10'478'360.—	9'483'857.15	994'502.85	10.49 %

2.1.2.3.1. Etat de la situation de la participation à la cohésion sociale (ex facture sociale)

Tableau mentionnant l'évolution de la participation à la cohésion sociale entre le budget 2022 et le décompte final pour l'année 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Décompte 2019	Différence	Différence (en %)
1 ^{ère} couche	826'378.—	607'421.—	218'957.—	36.05 %
3 ^e couche	3'467'992.—	3'623'755.—	- 155'763.—	- 4.30 %
Total de la facture sociale	4'294'370.—	4'231'176.—	63'194.—	1.49 %

La participation à la cohésion sociale est composée d'une 1^{ère} couche qui correspond aux prélèvements sur les recettes conjoncturelles des communes (droits de mutation, gains immobiliers, impôts sur les successions et impôts sur les frontaliers). La 2^e couche concerne l'écrêtage (voir paragraphe ci-après). Quant à la 3^e couche, elle représente le solde à payer par l'ensemble des communes après écrêtage.

Pour information, la Commune de Payerne n'est pas touchée par les aspects de la 2^e couche de la participation à la cohésion sociale qui concernent l'écrêtage. Sont touchées par l'écrêtage toutes les communes dont le point d'impôt par habitant est supérieur au taux moyen de toutes les communes (42).

Les acomptes inclus dans le budget 2022 sont supérieurs d'environ Fr. 63'000.— à ceux figurant dans le décompte final de l'année 2019. Cela représente une augmentation de 1.5 % de notre participation au financement de la participation à la cohésion sociale.

Tableau mentionnant l'évolution de la participation à la cohésion sociale entre le budget 2022 et le décompte final pour l'année 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Décompte 2020	Différence	Différence (en %)
1 ^{ère} couche	826'378.—	826'378.—	0.—	0.00 %
3 ^e couche	3'467'992.—	3'213'456.—	254'536.—	7.92 %
Total de la facture sociale	4'294'370.—	4'039'834.—	254'536.—	6.30 %

Tableau mentionnant l'évolution de la participation à la cohésion sociale entre le budget 2022 et le budget 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Différence	Différence (en %)
1 ^{ère} couche	826'378.—	607'421.—	218'957.—	36.04 %
3 ^e couche	3'467'992.—	3'735'705.—	- 267'713.—	- 7.17 %
Total de la facture sociale	4'294'370.—	4'343'126.—	- 48'756.—	- 1.12 %

Les acomptes inclus dans le budget 2022 sont inférieurs d'environ Fr. 48'000.— à ceux figurant dans les acomptes 2021. Cela représente une diminution de 1.1 % de notre participation à la cohésion sociale. Quand bien même, la participation à la cohésion sociale à charge de l'ensemble des communes vaudoises a diminué de 0.6 %.

On peut constater que la part de la Ville de Payerne à la cohésion sociale est passée de Fr. 2.76 mios aux comptes 2010 à environ Fr. 4.3 mios pour le budget 2022, soit une augmentation de Fr. 1.54 mios (+ 55.8 %).

2.1.2.3.2. Charges péréquatives – Récapitulatif

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2022 et le budget 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	4'294'370.—	4'343'126.—	- 48'756.—	- 1.12 %
Alimentation fonds péréquation	4'550'196.—	4'787'196.—	- 237'000.—	- 4.95 %
Retour sur la péréquation directe	- 10'005'260.—	- 10'040'957.—	35'697.—	0.36 %
Dépenses thématiques	- 1'705'384.—	- 1'650'851.—	- 54'533.—	- 3.30 %
Réforme policière	737'591.—	757'329.—	- 19'738.—	- 2.61 %
Total péréquation directe horizontale nette	- 2'128'487.—	- 1'804'157.—	- 324'330.—	17.98 %

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2022 et le décompte final de l'année 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Décompte final 2020	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	4'294'370.—	4'039'834.—	254'536.—	6.30 %
Alimentation fonds péréquation	4'550'196.—	4'558'198.—	- 8'002.—	- 0.18 %
Retour sur la péréquation directe	- 10'005'260.—	- 10'449'830.—	444'570.—	- 4.25 %
Dépenses thématiques	- 1'705'384.—	- 1'703'454.—	- 1'930.—	0.11 %
Réforme policière	737'591.—	710'415.—	27'176.—	3.83 %
Total péréquation directe horizontale nette	- 2'128'487.—	- 2'844'837.—	716'350.—	- 25.18 %

Nous constatons que le système péréquatif nous est défavorable pour plus de Fr. 700'000.— par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2020.

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2022 et le décompte final de l'année 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Décompte final 2019	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	4'294'370.—	4'231'175.—	63'195.—	1.49 %
Alimentation fonds péréquation	4'550'196.—	4'934'891.—	- 384'695.—	- 7.80%
Retour sur la péréquation directe	- 10'005'260.—	- 10'239'500.—	234'240.—	- 2.29 %
Dépenses thématiques	- 1'705'384.—	- 1'687'042.—	- 18'342.—	1.09 %
Réforme policière	737'591.—	744'352.—	- 6'761.—	- 0.91 %
Total péréquation directe horizontale nette	- 2'128'487.—	- 2'016'124.—	- 112'363.—	5.57 %

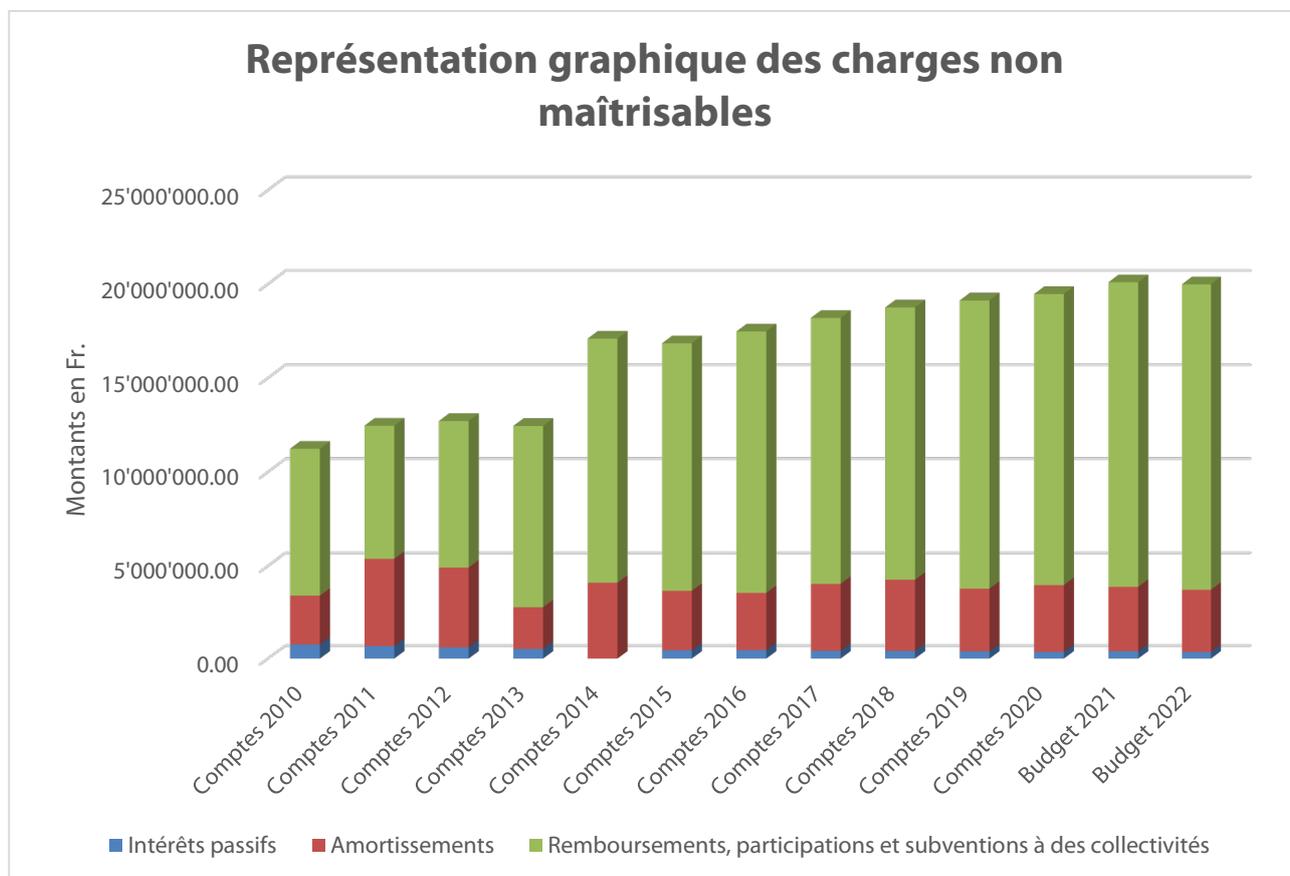
Ainsi, nous constatons que le système péréquatif nous est globalement favorable, d'un peu plus de Fr. 100'000.— par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2019.

2.1.2.3.3. Transports publics

Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté au budget 2022 :

- Lignes régionales, bassin n° 2 Broye :	Fr.	1'052'083.—
- Ligne de bus urbain :	Fr.	432'500.—
Total	Fr.	1'484'583.—

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2010 :



2.1.3. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale. Les charges internes sont :

- les charges relatives aux attributions à des fonds et financements spéciaux ;
- les charges relatives aux imputations internes.

2.1.3.1. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions aux fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne.

2.1.3.2. Imputations internes (charges)

Il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Commune de Payerne. En effet, ces charges sont entièrement compensées par des revenus correspondant à ces mêmes imputations.

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2022 et le budget 2021 (en Fr.)

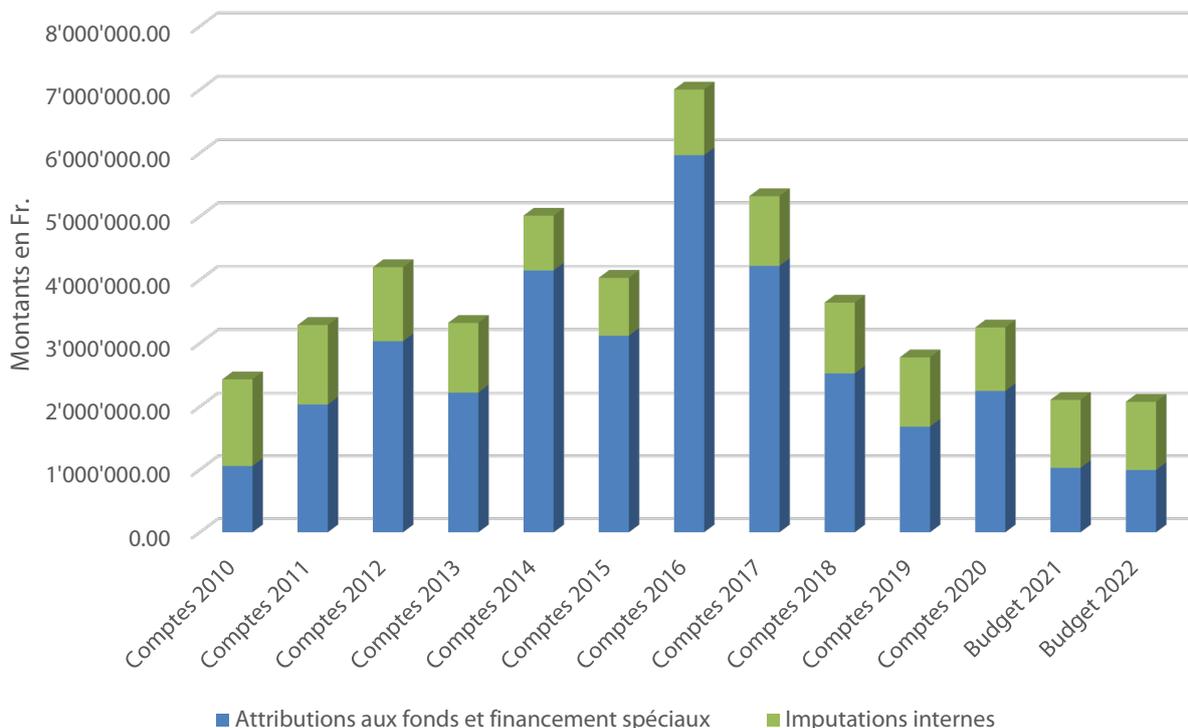
Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	992'790.—	1'027'940.—	- 35'150.—	- 3.42 %
Imputations internes (charges)	1'082'710.—	1'077'910.—	4'800.—	0.45 %
Total des charges internes	2'075'500.—	2'105'850.—	- 30'350.—	- 1.44 %

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2022 et les comptes 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Comptes 2020	Ecart	Ecart (en %)
Attributions aux fonds et financements spéciaux	992'790.—	2'246'834.68	- 1'254'044.68	- 55.81 %
Imputations internes (charges)	1'082'710.—	1'001'215.50	81'494.50	8.14 %
Total des charges internes	2'075'500.—	3'248'050.18	- 1'172'550.18	- 36.10 %

L'écart important constaté au niveau des attributions aux fonds et financements spéciaux avec les comptes 2020 provient essentiellement des attributions effectuées lors du bouclage des comptes 2020 pour un montant de Fr. 1'000'000.—, le solde correspondant à des activités communales financées par des taxes.

Représentation graphique des charges internes



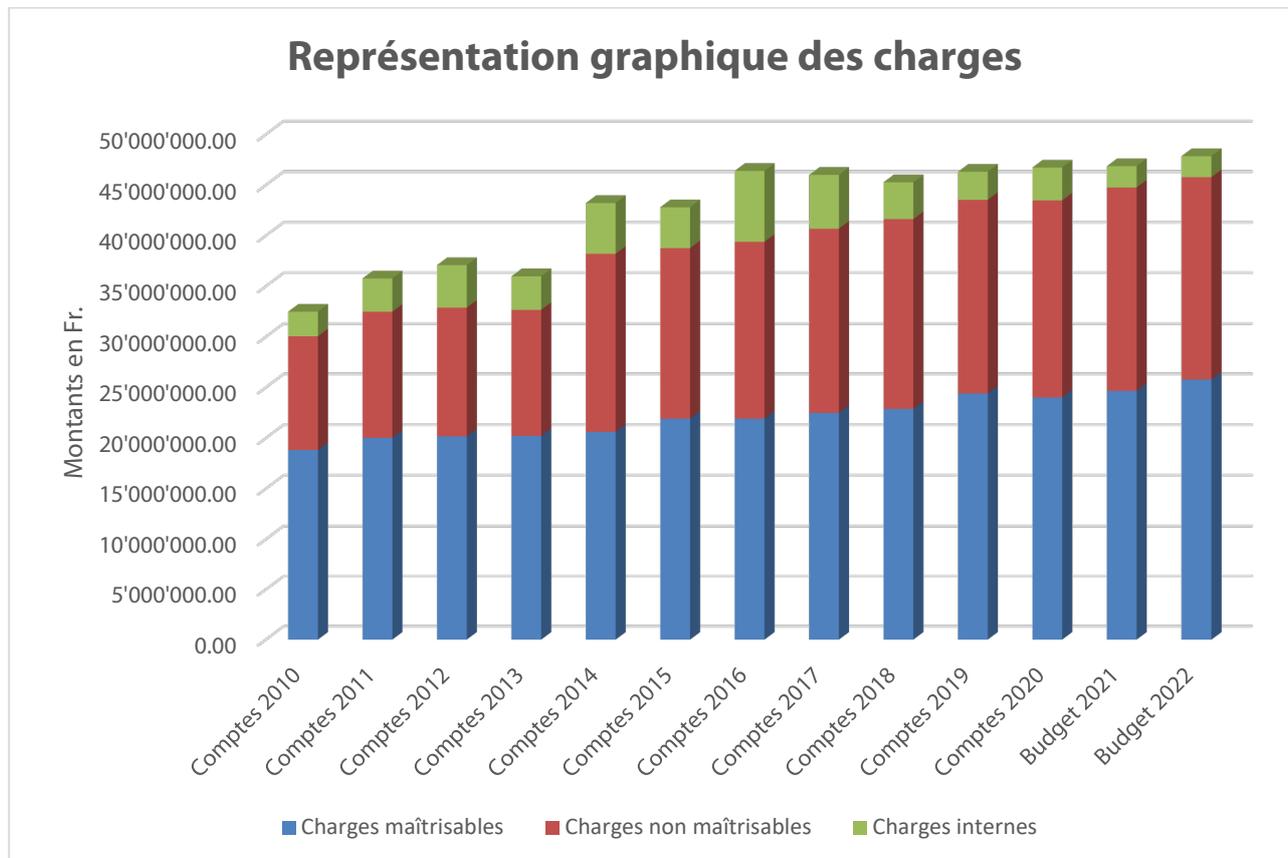
2.2. Analyse des charges – Récapitulatif

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2022, au budget 2021, aux comptes 2020 ainsi qu'aux comptes 2019 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Autorités et personnel	12'427'600.—	11'993'075.—	11'740'047.39	11'270'443.20
Biens, services et marchandises	10'370'955.—	9'807'627.—	9'429'539.34	9'754'380.12
Aides et subventions	2'990'064.—	2'860'437.—	2'838'776.78	3'382'419.23
Sous-total charges maîtrisables	25'788'619.—	24'661'139.—	24'008'363.51	24'407'242.55
Intérêts passifs	361'860.—	396'930.—	358'565.88	389'279.38
Amortissements	3'355'790.—	3'482'100.—	3'615'053.37	3'391'044.38
Remboursements et subventions à des collectivités	16'270'990.—	16'217'652.—	15'497'975.11	15'348'837.96
Sous-total charges non maîtrisables	19'988'640.—	20'096'682.—	19'471'594.36	19'129'161.72
Attributions fonds et financements spéciaux	992'790.—	1'027'940.—	2'246'834.68	1'683'895.50
Imputations internes (charges)	1'082'710.—	1'077'910.—	1'001'215.50	1'093'027.50
Sous-total charges internes	2'075'500.—	2'105'850.—	3'248'050.18	2'776'923.—
TOTAL DES CHARGES	47'852'759.—	46'863'671.—	46'728'008.05	46'313'327.27

Il est à relever que la part des charges maîtrisables se situe aux alentours de 53.9 % du total des charges. En ne prenant pas en compte les lignes « Autorités et personnel » et « Aides et subventions », elles ne se situent plus qu'à 21.6 %.

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2010



2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2022 et le budget 2021 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	19'716'000.—	19'266'000.—	450'000.—	2.34 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	506'000.—	412'000.—	94'000.—	22.82 %
Total des revenus fiscaux	20'222'000.—	19'678'000.—	544'000.—	2.76 %

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévu dans le budget 2022 est légèrement supérieur à celui calculé dans l'élaboration du budget 2021 (+ 2.8 %). Ceci est en partie dû à une augmentation des impôts sur les bénéfices et prestations en capital des personnes physiques ainsi qu'à une augmentation des droits de mutations et gains immobiliers.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2022 et les comptes 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Comptes 2020	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	19'716'000.—	18'785'085.13	930'914.87	4.96 %
Part à des recettes cantonales sans affectation	506'000.—	710'433.10	- 204'433.10	- 28.78 %
Total des revenus fiscaux	20'222'000.—	19'495'518.23	726'481.77	3.73 %

Ainsi, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2022 est supérieur de + 3.7 % par rapport à celui réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2020. Cette différence est principalement due à l'impact sur le revenu des personnes physiques.

2.3.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Éléments	Impôt sur le revenu (en Fr.)	Impôt sur le revenu (en Fr.) au taux de 73
Total acomptes 2020 facturés tenant compte de nouveaux contribuables, maintenu comme au budget 2021	12'700'000.—	
Augmentation des acomptes de 0 % tenant compte des effets de la Covid-19	0.—	
Total acomptes prévisibles pour 2022	12'700'000.—	12'700'000.—
Décomptes finaux sur années antérieures, maintenu comme au budget 2021		500'000.—
Impôts sur les prestations en capital		400'000.—
Impôts à la source (y compris frontaliers)		700'000.—
Impôts récupérés sur les personnes physiques		100'000.—
Total porté au budget 2022		14'400'000.—

2.3.1.2. Impôt sur la fortune

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Éléments	Impôt sur la fortune (en Fr.)	Impôt sur la fortune (en Fr.) au taux de 73
Total acomptes 2020 facturés tenant compte de nouveaux contribuables	1'200'000.—	
Augmentation des acomptes de 0 % tenant compte des effets de la Covid-19	0.—	
Total acomptes prévisibles pour 2022	1'200'000.—	1'200'000.—
Décomptes finaux sur années antérieures, maintenu comme au budget 2021		200'000.—
Total porté au budget 2022		1'400'000.—

2.3.1.3. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice net (en Fr.) au taux de 73 %
Total acomptes prévisibles pour 2022	900'000.—
Compensation cantonale suite entrée en vigueur RIE III	105'500.—
Total porté au budget 2022	1'005'500.—

Il est important de préciser que cet impôt peut être considéré comme très aléatoire car il peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre.

2.3.1.4. Impôt sur le capital des sociétés

Durant l'année 2009, une modification de la Loi sur les impôts a eu pour conséquence une diminution très importante de l'impôt sur le capital des sociétés (possibilité pour les entreprises de déduire de l'impôt sur le capital l'impôt sur le bénéfice).

De plus, dès le 1^{er} janvier 2011, une nouvelle modification de la loi a eu pour conséquence une diminution de moitié du taux d'imposition du capital des sociétés, le taux est passé de 1.2 ‰ à 0.6 ‰.

Malgré ceci et tenant compte des chiffres ressortant des comptes 2020 ainsi que la situation provisoire au 30 septembre 2021, nous avons légèrement augmenté ce montant au budget 2022 portant ce dernier à Fr. 100'000.—.

2.3.1.5. Impôt sur les droits de mutation

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation relative à l'impôt sur les droits de mutation, les chiffres ressortant des comptes 2020 ainsi que la situation provisoire au 30 septembre 2021 et avons augmenté le montant au budget 2022 portant ce dernier à Fr. 700'000.—.

2.3.1.6. Impôts sur les successions et les donations

Il est important de préciser que cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre, à cause de son caractère très aléatoire. Cet impôt a été amendé, dans le cadre de l'arrêté d'imposition 2019 (cf. préavis n° 14/2018), lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} novembre 2018 par la suppression de l'impôt communal sur les successions et donations en ligne directe descendante. Nous nous sommes basés sur l'effectif ressortant des comptes 2020 ainsi que sur la situation provisoire au 30 septembre 2021 et avons augmenté ce montant au budget 2022 portant ce dernier à Fr. 350'000.—.

2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers

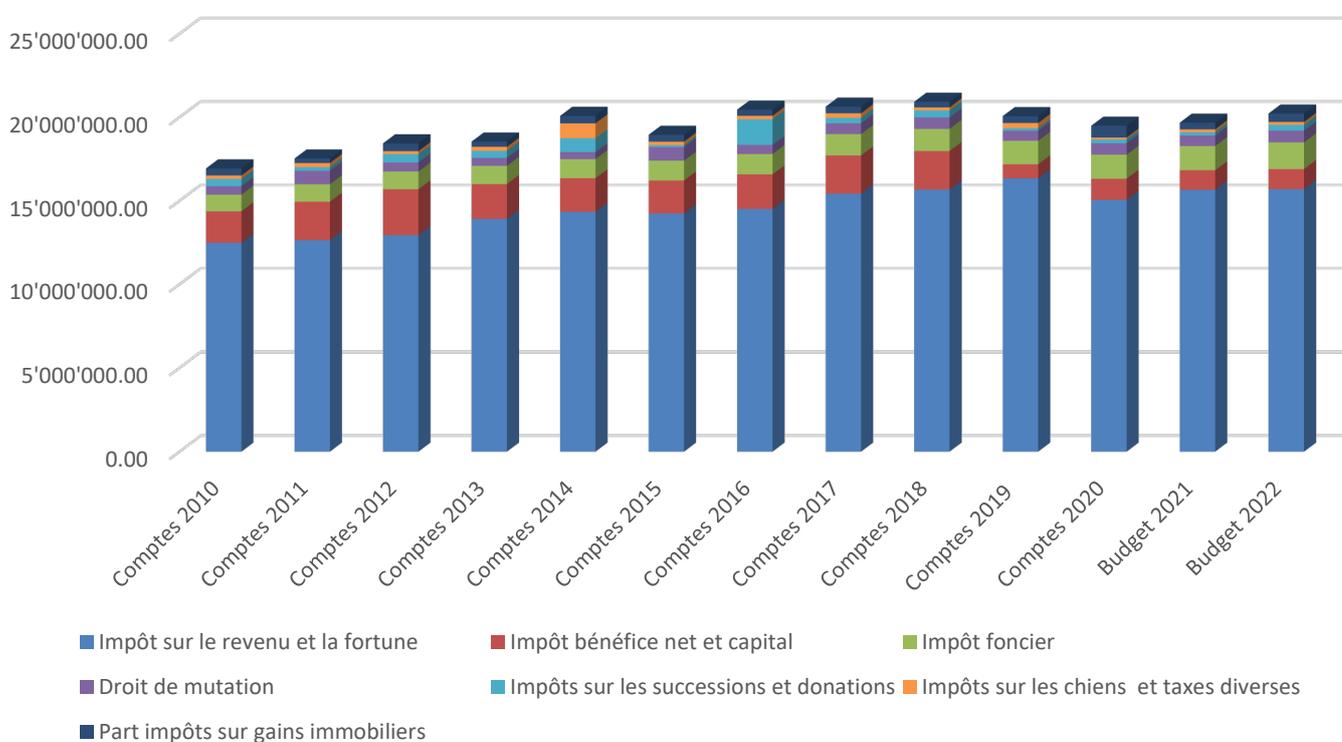
Cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre, nous avons pris en compte une augmentation de l'ordre de de Fr. 100'000.— par rapport au budget 2021 portant ainsi cet impôt à Fr. 500'000.—.

2.3.1.8. Recettes fiscales – Conclusions

Globalement, par rapport aux comptes 2020, les recettes fiscales augmentent d'environ Fr. 726'500.— soit une progression de 3.7 %.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2010

Représentation graphique des revenus fiscaux



2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2022 et le budget 2021 (en Fr.)

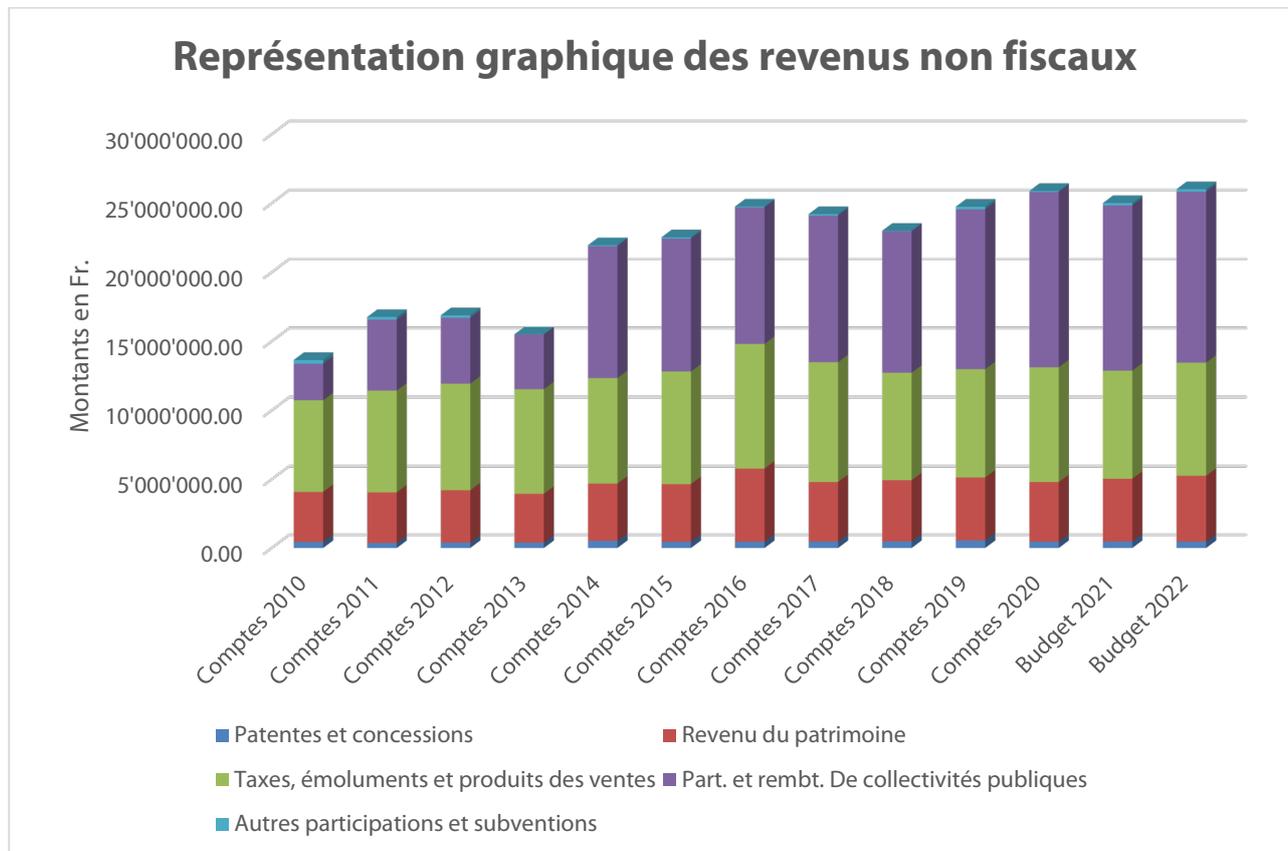
Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	460'000.—	465'000.—	- 5'000.—	- 1.08 %
Revenus du patrimoine	4'793'274.—	4'575'801.—	217'473.—	4.75 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'204'100.—	7'840'000.—	364'100.—	4.64 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	12'375'693.—	11'963'457.—	412'236.—	3.45 %
Autres participations et subventions	182'100.—	165'600.—	16'500.—	9.96 %
Total des revenus non fiscaux	26'015'167.—	25'009'858.—	1'005'309.—	4.02 %

Cette augmentation provient essentiellement d'une hausse des revenus aux participations et remboursements de collectivités publiques entre les budgets 2022 et 2021 comprenant la prise en compte d'un retour de la péréquation ressortant du décompte final 2021 estimé à Fr. 350'000.—. Il faut également prendre en considération une augmentation des taxes, émoluments et produits des ventes pour un montant de l'ordre de Fr. 364'000.— (ventes de vins, permis de séjour et contrat de facility management).

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2022 et les comptes 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Comptes 2020	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	460'000.—	452'262.90	7'737.10	1.71 %
Revenus du patrimoine	4'793'274.—	4'347'870.55	445'403.45	10.24 %
Taxes, émoluments, produit des ventes	8'204'100.—	8'322'267.81	-118'167.81	- 1.42 %
Participations et remboursements de collectivités publiques	12'375'693.—	12'694'785.24	-319'092.24	- 2.51 %
Autres participations et subventions	182'100.—	71'973.75	110'126.25	153.01 %
Total des revenus non fiscaux	26'015'167.—	25'889'160.25	126'006.75	0.49 %

Globalement, les revenus non fiscaux sont en augmentation par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2020 (0.5 %).

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2010 :**2.3.3. Revenus internes**

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Il convient de rappeler que ces revenus internes sont des opérations purement comptables sans influence sur la situation de trésorerie de la Commune de Payerne. Les imputations internes (revenus) n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Commune de Payerne. En effet, ces revenus sont entièrement compensés par des charges correspondant à ces mêmes imputations.

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2022 et le budget 2021 (en Fr.)

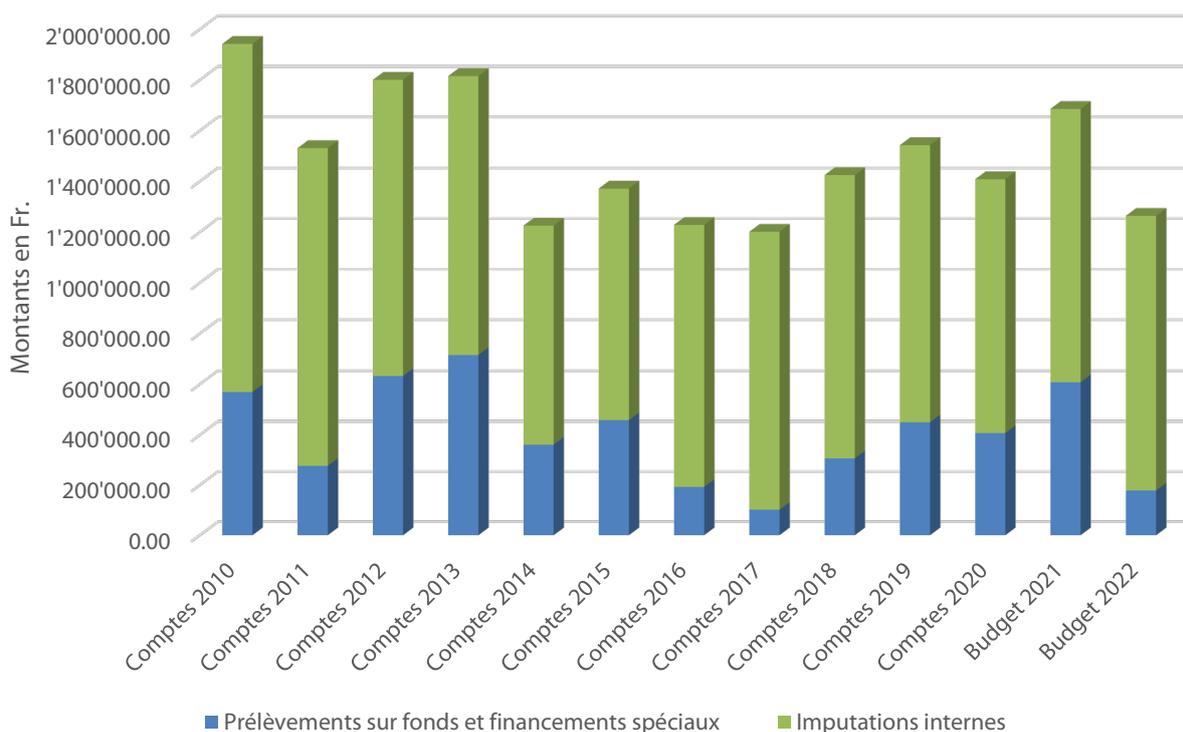
Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Ecart	Ecart (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	178'355.—	607'727.—	- 429'372.—	- 70.65 %
Imputations internes (revenus)	1'082'710.—	1'077'910.—	7'800.—	0.72 %
Total des revenus internes	1'261'065.—	1'685'637.—	- 421'572.—	- 25.01 %

L'écart de 70.6 % constaté sur les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux entre le budget 2022 et le budget 2021 provient essentiellement de la dissolution partielle du fonds de renouvellement et rénovation du SDIS de Payerne à raison de Fr. 153'822.—, ainsi que la dissolution de la provision pour la facture sociale de Fr. 350'000.—.

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2022 et les comptes 2020 (en Fr.)

Intitulé	Budget 2022	Comptes 2020	Ecart	Ecart (en %)
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	178'355.—	407'180.47	- 228'825.47	- 56.20 %
Imputations internes (revenus)	1'082'710.—	1'001'215.50	84'494.50	8.44 %
Total des revenus internes	1'261'065.—	1'408'395.97	- 144'330.97	- 10.25 %

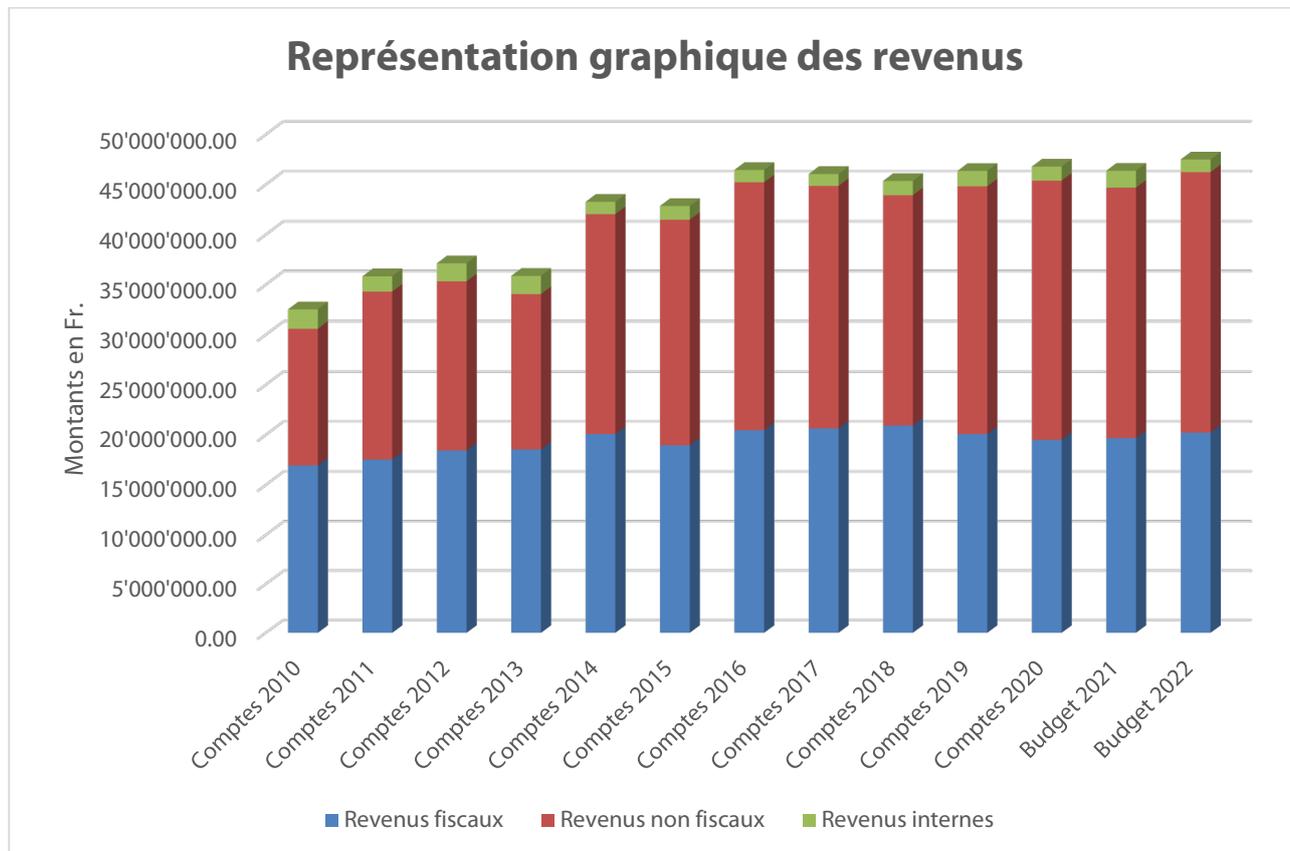
Représentation graphique des revenus internes



2.4. Analyse des revenus – Récapitulatif

Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2022, au budget 2021, aux comptes 2020 ainsi qu'aux comptes 2019 :

Intitulé	Budget 2022	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Impôt sur le revenu et la fortune	15'700'000.—	15'660'000.—	15'054'474.81	16'343'572.46
Impôts sur le bénéfice net et le capital	1'200'000.—	1'170'000.—	1'265'704.20	841'637.—
Impôt foncier	1'600'000.—	1'450'000.—	1'440'447.85	1'406'155.30
Droits de mutations	700'000.—	630'000.—	687'297.20	604'071.85
Impôt sur successions et donations	350'000.—	190'000.—	225'116.90	152'337.10
Impôt sur les chiens et taxes diverses	172'000.—	178'000.—	116'909.92	308'606.49
Part impôt sur les gains immobiliers	500'000.—	400'000.—	705'567.35	412'749.45
Sous-total revenus fiscaux	20'222'000.—	19'678'000.—	19'495'518.23	20'069'129.65
Patentes et concessions	460'000.—	465'000.—	452'262.90	547'660.55
Revenus du patrimoine	4'793'274.—	4'563'401.—	4'347'870.55	4'584'084.38
Taxes, émoluments et produits ventes	8'204'100.—	7'852'400.—	8'322'267.81	7'858'933.94
Participations et remboursements de collectivités publiques	12'375'693.—	11'963'457.—	12'694'785.24	11'570'634.50
Autres participations et subventions	182'100.—	165'600.—	71'973.75	186'355.65
Sous-total revenus non fiscaux	26'015'167.—	25'009'858.—	25'889'160.25	24'747'669.02
Prélèvements fonds et financements spéciaux	178'355.—	607'727.—	407'180.47	449'755.11
Imputations internes (revenus)	1'082'710.—	1'077'910.—	1'001'215.50	1'093'027.50
Sous-total revenus internes	1'261'065.—	1'685'637.—	1'408'395.97	1'542'782.61
TOTAL DES REVENUS	47'498'232.—	46'373'495.—	46'793'074.45	46'359'581.28

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2010**3. Commentaires****3.1. Chapitre 1 : Administration générale****1100 Administration générale**

3011.00 à 3051.00 Prise en compte des traitements et charges sociales du secteur IT anciennement compris dans le service des finances (voir également comptes n°s 3011.00 à 3051.00/2000).

3185.00 Augmentation de ces frais par la volonté de regrouper les honoraires et frais d'expertise relatif au personnel communal sur un seul et même compte couvrant tant les expertises juridiques que les mandats d'accompagnement par des cabinets spécialisés en ressources humaines.

1520 Abbatale et musée

3563.01 Adaptation de la subvention 2022 selon le budget de l'ASAP. La subvention couvre également la perte 2020 de Fr. 50'000.—.

1560 Service de la cohésion sociale

3011.00 Augmentation du temps de travail de 20 % du travailleur social.

3161.00 Les frais de loyers ainsi que les charges d'entretien figurent maintenant sous le compte n° 3141.16 / 3500 Entretien Centre socio culturel Rte de Grandcour 65 dans le chapitre des bâtiments divers.

1710 Tennis

3141.00 Entretien courant comprenant notamment les frais d'assainissement de la production de chaleur et eau chaude au gaz, ainsi que les frais de raccordement projeté avec le projet de rénovation de la piscine pour un montant de l'ordre de Fr. 30'000.—.

1800 Transports publics

3657.00 Contribution financière pour les lignes de trafic régional conformément aux prévisions transmises par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).

1900 Informatique

3111.01 Achats courants comprenant notamment le renouvellement de licences Windows et Exchange pour un montant de l'ordre de Fr. 40'000.—.

3151.00 Prise en compte de la mise à jour bisannuelle de la version Abacus Nest tous les 2 ans pour un montant de l'ordre de Fr. 25'000.—.

3313.02 }
3909.00 } Prise en compte du 1^{er} amortissement relatif au préavis n° 26/2020, renouvellement infrastructures informatiques pour un montant de Fr. 39'000.—.

1910 Télécommunications

3111.03 Achats courants comprenant notamment les frais de mise en place de redondance du système téléphonique.

3.2. Chapitre 2 : Finances**2000 Bourse et comptabilité**

3011.00 à 3051.00 Les traitements et charges sociales du secteur IT figurent maintenant au chapitre de l'administration générale (voir également comptes n^{os} 3011.00 à 3051.00/1100).

3184.00 }
4362.00 } Les frais de contentieux et de poursuites ont été adaptés suite à l'augmentation des mises en poursuites, compensés partiellement par une augmentation des frais de poursuites récupérés.

2100 Impôts

Les recettes d'impôts ont été budgétisées en fonction du taux d'imposition maintenu à 73 points (cf. préavis n° 21/2021).

4001.00 Nous avons également tenu compte des impacts potentiels de la crise sanitaire de la Covid-19 et n'avons pas augmenté les impôts sur le revenu des personnes physiques et adapté de manière très légère le bénéfice des personnes morales.

4519.00 Participation de l'Etat de Vaud à la compensation partielle de l'introduction de la RIE III.

2200 Rendement des titres et créances

3520.00 }
 4520.00 à } Montants péréquatifs 2022 ressortant de la situation établie par la Direction des affaires
 4520.02 } communales et des droits politiques de l'Etat de Vaud.

4520.01 Prise en compte exceptionnellement et basé sur les années précédentes d'un retour de la péréquation ressortant du décompte final 2021 pour un montant de l'ordre de Fr. 350'000.—.

2290 Imputations internes d'intérêts

Prise en compte d'un taux d'intérêt moyen de 2 %.

4909.23 }
 4909.95 } Prise en compte de nouveaux intérêts sur le capital engagé, voir également les comptes
 4909.97 } n°s 3113.02/1900, 3112.00/3503 , 3312.00/3504 et 3112.00/5060.
 4909.99 }

3.3. Chapitre 3 : Domaines et bâtiments**3100 Parcelles et terrains divers**

3142.04 Prise en compte de frais de géomètres et de notaires pour mutations et reprise de dossiers.

4232.01 Diminution des locations due notamment au remblayage sur Aéroport.

3300 Cave communale

3189.01 Prise en compte de frais de lancement pour une nouvelle gamme de deux nouveaux vins.

4355.05 }
 4355.08 } La vente de moût ou de raisin a été supprimée et sera directement commercialisée en
 bouteilles. De par la qualité de nos produits, nous augmentons chaque année nos ventes de
 vins.

3310 Vignoble de Lavaux

3134.00 Achats courants comprenant notamment la prise en compte de frais supplémentaires pour replanter les vignes du chantier du tunnel de Bertholod.

3500 Bâtiments divers

3141.16 Nouveau compte comprenant la location du bâtiment pour un montant de l'ordre de Fr. 35'000.— ainsi que les frais d'entretien.

4356.00 Prise en compte du nouveau contrat de prestations en faveur de l'ASIPE pour un montant de l'ordre de Fr. 223'700.—.

3503 Bâtiment Rue de la Boverie

3312.00 }
3909.00 } Prise en compte du 1^{er} amortissement relatif aux préavis n° 05/2019, assainissement bâtiment rue de la Boverie pour un montant de Fr. 12'850.— et n° 28/2020, rénovation de 2 appartements rue de la Boverie 37 pour un montant de Fr. 15'000.—.

3504 Bâtiment de la Vente

3312.00 }
3909.00 } Prise en compte du 1^{er} amortissement relatif au préavis n° 15/2020, Rénovation et transformations au Café de la Vente pour un montant de Fr. 8'200.—.

3516 Payerne airport

3141.00 Prise en compte de l'ajustement des charges liées aux contrats d'entretien et de maintenance en relation avec la progression de l'état locatif.

3531 Hôtel de Ville

4271.02 Prise en compte de la diminution de l'état locatif avec la résiliation du bail de SPJ pour une partie des locaux.

3533 Bâtiment du Tribunal & Salle Cluny

3141.00 Entretien courant comprenant notamment les relevés et restitutions du bâtiment en plan et élévation pour un montant de l'ordre de Fr. 15'000.—.

3535 Halle des Fêtes

4271.03 }
4271.07 } Retour à la normale des locations avec le déroulement du Comptoir payernois.

3539 Bâtiment multifonctionnel en Guillermaux

Mise en exploitation prévue au 1^{er} septembre et démarrage des locations.

3.4. Chapitre 4 : Travaux**4100 Bureau des Travaux**

3111.00 Mise en place d'une solution permettant une meilleure gestion et suivi des dossiers liés à la police des constructions.

3185.00 Prise en compte de frais d'honoraires pour des prestations BAMO ou frais d'expertises dans le cadre de grands projets d'aménagement.

4200 Urbanisme

3185.01 Prise en compte de frais supplémentaires pour la mise en œuvre des mesures « Plan climat communal » pour un montant de l'ordre de Fr. 30'000.—.

4313.00 Mise en application du nouveau règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et constructions.

4300 Réseau routier et voirie

3141.02 Entretien courant comprenant notamment des prestations de nettoyages supplémentaires, notamment pour les jardins familiaux.

3142.00 Diminution des coûts d'entretien routiers et des trottoirs

4400 Parcs et promenades

3134.00 Prise en compte d'achats d'arbres supplémentaires en ville en cohérence avec le plan climat.

3141.00 Entretien courant comprenant notamment le remplacement du système d'ombrage pour la serre fixe pour un montant de l'ordre de Fr. 15'000.—.

3141.07 Frais d'entretien courant comprenant notamment la réfection des aménagements extérieurs des fontaines publiques de Glatigny et d'Etrabloz pour un montant de l'ordre de Fr. 25'000.—.

4410 Cimetière

3145.01 Les travaux de réfection d'un mur d'enceinte, la création d'un 2^e jardin du souvenir seront pris dans le cadre d'un préavis qui comprendra également la réalisation de la 2^e étape du columbarium.

4510 Déchetterie

3188.03 Les comptes 2020 ont présenté une importante augmentation d'élimination de déchets. La Covid-19 en est pour une part responsable. Une moyenne a été prise pour l'année 2022.

4354.01 Prise en compte d'une baisse constante depuis 2019.

4630 Réseau d'égouts et d'épuration

3114.00 Prise en compte de la révision des vis de relevage pour un montant de l'ordre de Fr. 40'000.—.

3.5. Chapitre 5 : Instruction publique et cultes**5050 Groupe scolaire de la Promenade**

3141.12 Entretien courant comprenant notamment les frais de remise en état d'un étage pour un montant de l'ordre de Fr. 35'000.—.

5060 Collège du Château

3312.00 }
3909.00 } Prise en compte du 1^{er} amortissement relatif au préavis n° 07/2020, Remise en état Château – étape 1, pour un montant de Fr. 42'350.—.

5100 Enseignement primaire

3522.00 Participation communale à l'ASIPE avec une augmentation de Fr. 409'460.—. Nouveau bâtiment des Rammes en fonction et divers entretiens sur le bâtiment Derrière La Tour. Création d'un nouvel établissement primaire en fonction sur 12 mois.

3522.01 Frais parascolaires avec une augmentation de Fr. 83'381.—. Deux UAPE sur 12 mois de fonctionnement en 2022, dont l'ouverture de la structure des Rammes.

5200 Enseignement CYT, DES, VG

3522.00 Participation communale à l'ASIPE avec une augmentation de Fr. 156'919.—. Divers travaux d'entretiens et d'étude pour travaux futurs sur le bâtiment de la Promenade Moderne.

3.6. Chapitre 6 : Police

6100 Sécurité publique

3185.00 Prise en compte des honoraires pour des frais d'accompagnement dans le cadre de changement de police de proximité.

3189.04 Frais courant comprenant notamment les frais de modernisation de la moitié des caméras de sécurité pour un montant de l'ordre de Fr. 15'000.—.

3511.00 Participation prévisionnelle communale à la réforme policière communiquée par la Direction des affaires communales et des droits politiques de l'Etat de Vaud.

4312.00 Diminution et suppression de certains émoluments selon décision municipale.

4312.02 Suppression des émoluments sur les prolongations d'heures d'ouverture des établissements publics.

6530 SDIS de Payerne

3521.00 Participation de la Commune de Payerne au SDIS Broye-Vully à raison de Fr. 38.03 par habitant.

6600 Office communal de protection civile

3521.01 Participation de la Commune de Payerne à raison de Fr. 17.40 par habitant.

3.7. Chapitre 7 : Sécurité sociale

7100 Service social communal

3525.00 Contribution à l'Association du Réseau d'Accueil de Jour (ARAJ) à raison de Fr. 105.— par habitant.

3653.17 Participation communale de Fr. 4.— par habitant.

7200 Prévoyance sociale

3515.00 Participation prévisionnelle communale à la cohésion sociale communiquée par la Direction des affaires communales et des droits politiques de l'Etat de Vaud.

3515.05 Participation communale de Fr. 0.50 par habitant au fonctionnement de la RAS.

3515.07 Suppression de la participation communale.

3515.09 Contribution des communes au budget de la Fondation pour l'accueil de jour à raison de Fr. 5.— par habitant, conformément à la loi y relative (LAJE article 46, alinéa 1).

3.8. Chapitre 8 : Services industriels

8100 Service des eaux

3115.00 Achats courants comprenant notamment des changements importants de compteurs.

3144.00 La gestion Rittmeyer RITOP doit être changée en deux ans.

4. Conclusions

Le budget 2022 présente un déficit de Fr. 354'527.— soit environ 0.74 % du total des charges de la Commune.

La marge d'autofinancement est encore positive de l'ordre de Fr. 3.2 mios, et inférieure par rapport à celle ressortant de nos comptes 2020. La Commune devrait ainsi pouvoir financer une partie de ses investissements sans recourir à l'emprunt. Pour le cas où elle devrait emprunter, les taux d'intérêts restent encore faibles et, de ce fait, il serait possible de se financer à des conditions favorables.

Dans le cadre de son budget, la Municipalité a mis à jour son planning d'investissement pour la législature 2021-2026. Pour ce faire, une réflexion approfondie a été menée depuis le 1^{er} juillet afin de prioriser les projets et les inscrire dans une vision à plus long terme. Ainsi, il a été question de définir des axes stratégiques, des enjeux et des objectifs afin de pouvoir piloter l'avancée des projets et mesurer leurs résultats. Ces différents indicateurs seront développés dans le programme de législature en cours de finalisation (début 2022). La volonté de la Municipalité est de se doter d'un outil de prévisions et de management fort autant transversal qu'ambitieux dans le but de répondre aux attentes de ses équipes, du Conseil communal et de la population. L'élaboration de ce planning d'investissements soutient le fait que Payerne reste façonnée par ses traditions tout en étant résolument tournée vers l'innovation.

Nous relevons encore que ce budget a été établi au plus proche de la réalité tout en tenant compte des incertitudes actuelles liées à la crise sanitaire de la Covid-19.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 27/2021 de la Municipalité du 3 novembre 2021 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2022 dont le résumé est le suivant :

Total des charges :	Fr. 47'852'759.—
Total des revenus :	Fr. 47'498'232.—
Excédent de charges :	Fr. 354'527.—
Après :	
Amortissements :	Fr. 3'355'790.—
Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement :	Fr. 992'790.—
Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement :	Fr. 178'355.—

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté, le 3 novembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

Annexe : Budget 2022

Municipal délégué : M. Eric Küng